



Pour citer cet article :

Stella VOLPE, « De l'invisibilité à la représentation. Difficultés, enjeux et perspectives d'une expérience inédite impliquant les non-citoyens, conçue et réalisée par le « laboratoire romain » », *K@iros* [En ligne], 8 | 2025,

URL : <http://revues-msh.uca.fr/kairos/index.php?id=984>

DOI : <https://dx.doi.org/10.52497/kairos.984>



La revue *K@iros* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

L'Université Clermont Auvergne est l'éditeur de la revue en ligne *K@iros*.

DE L'INVISIBILITÉ À LA REPRÉSENTATION.  
DIFFICULTÉS, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'UNE  
EXPÉRIENCE INÉDITE IMPLIQUANT LES NON-CITOYENS,  
CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE « LABORATOIRE  
ROMAIN »

Stella VOLPE

MESOPOLHIS – Aix-Marseille Université – CNRS – Sciences Po Aix

Résumé : Notre étude vise à éclairer les dynamiques à l'œuvre dans les processus d'invisibilisation et de visibilisation d'une catégorie donnée de personnes, en l'occurrence les migrants au sein des sociétés contemporaines. Tant les processus d'invisibilisation que les processus de visibilisation peuvent avoir des effets contradictoires. Ils peuvent se produire dans des espaces différents et circuler d'un espace à l'autre. L'invisibilité et la visibilité peuvent ainsi être sociales, statistiques, géographiques, médiatiques, politiques, juridiques, etc. L'invisibilité et la visibilité peuvent être vécues négativement par les migrants, dans des espaces différents. En analysant une initiative « extra-ordinaire », mise en œuvre par le « laboratoire romain », visant à résoudre le problème de l'invisibilité ou de la visibilité subies par les migrants, nous montrons 1) comment les migrants peuvent arriver à se rendre visibles de leur gré par des démarches qui les rendent représentables à travers leur participation, 2) comment ils peuvent participer à une opération de production de visibilité en tant qu'acteurs primordiaux de leur représentation. Plusieurs points émergent de notre analyse. En particulier, notre étude tend à démontrer que visibilisation et représentation sont étroitement liées. Elle montre comment on peut concourir à la production de sa visibilité par la participation aux processus de représentation qui contribuent à sa visibilisation. Ceux-ci nécessitent ressources et moyens adéquats pour qu'ils puissent se dérouler convenablement. De plus, notre étude fait valoir l'importance d'une communication et d'une mobilisation efficaces et appropriées aux circonstances pour parvenir à cet objectif.

Mots-clés: visibilité, représentation, communication, mobilisation, migrants

*Abstract: This study aims to find out the dynamics operating in invisibilisation and visibilisation processes concerning a given category of persons, such as migrants in contemporary societies. Both invisibilisation processes and visibilisation processes may have contradictory effects. Both may take place in different spaces. Furthermore, they may circulate across different spaces. Invisibility and visibility can thus be social, statistical, geographical, mediatic, political, juridical, etc. Invisibility and visibility may be negatively experienced by migrants, in different spaces.*

*By analysing an “extraordinary” initiative designed by the “Roman laboratory” to address the problem of invisibility or visibility suffered by migrants, we show 1) how migrants can make themselves visible as they would like to be, through actions making them representable by participation, 2) how they can participate in operations producing visibility as fundamental actors of their representation. Several points emerge from our analysis. In particular, this study tends to demonstrate that visibilisation and representation are strongly linked to each other. This study shows how it is possible to contribute to producing your visibility by participating in representation processes fostering your visibility. These processes require proper means and resources, in order that they can take place correctly. Moreover, this study highlights the importance of effective communication and involvement, appropriate to circumstances, so as to achieve this aim.*

*Keywords:* visibility, representation, communication, mobilization, migrants

## Introduction

Cette contribution vise, d'abord, à interroger les dynamiques à l'œuvre dans les processus d'invisibilisation et de visibilisation d'une catégorie de personnes, en l'occurrence les migrants au sein des sociétés contemporaines, et, ensuite, à éclairer les enjeux qui se nouent autour de la représentation des migrants censée les rendre « visibles ». À partir d'une analyse théorique et empirique d'une expérience inédite « extra-ordinaire », conçue et réalisée par le « laboratoire romain » (v. *infra*), qui a permis à des migrants jusque-là « invisibles » de devenir acteurs primordiaux de leur représentation, notre contribution montre l'importance d'une communication et d'une mobilisation efficaces et appropriées aux circonstances pour parvenir à cet objectif.

Les processus d'invisibilisation dont les migrants sont l'objet peuvent avoir des effets contradictoires : d'une part, leur invisibilisation en tant que « catégorie » peut être présentée comme une condition de leur intégration à la société (Brekhus, 2005 ; Cusset, 2008 ; Le Bras, 2007 ; Simon, 2004), de l'autre, elle peut s'associer à leur marginalisation, leur ségrégation ou leur exclusion d'un espace donné (Arrivé, 2020 ; Bernardot, 2008 ; Bruslé, 2015 ; Clerval *et al.*, 2015 ; Costil, Fattori, 2019 ; Du, Le Bail, Lévy *et al.*, 2021 ; Honneth, 2004 ; Otmani, 2015). L'espace étant multidimensionnel dans la mesure où il ne se limite pas à sa dimension strictement matérielle (Bonny *et al.*, 2012), l'invisibilité peut être statistique, géographique, médiatique, sociale, politique, juridique, etc. (Baronnet *et al.*, 2015 ; Beaud *et al.*, 2008 ; Bourdieu, [1993] 2015 ; Collectif, « Visibilité/invisibilité », *Réseaux* 2005 ; Kokoreff, 2011 ; Le Blanc, 2009 ; Lynch, 1985 ; Lochak, 2008 ; Rosanvallon, 2014). Quoi qu'il en soit, l'invisibilité comporte l'absence de représentation. De même que les processus d'invisibilisation, les processus de visibilisation dont les migrants sont l'objet peuvent avoir des effets contradictoires : d'une part, de tels processus peuvent avoir pour effet leur stigmatisation (Benson, 2017 ; Bittencourt, 2021 ; Moliner, Vidal, Payet, 2018 ; Tisseron, 2000), de l'autre, ils peuvent se traduire par la mise en visibilité des inégalités qui affectent

un espace donné, dans ses diverses dimensions, matérielles, sociales, symboliques, médiatiques, politiques, etc., à partir de la condition des migrants, souvent défavorisée.

En nous appuyant sur une recherche que nous avons menée sur une expérience conçue et réalisée par le « laboratoire romain » (v. *infra*), qui a permis à des migrants jusque-là « invisibles » de devenir acteurs primordiaux de leur représentation, nous explorons les différentes facettes des processus d'invisibilisation et de visibilisation qui les concernent. À travers cette exploration, nous cherchons à identifier les éléments clés concourant à leur invisibilisation ou à leur visibilisation. La visibilisation pouvant être « subie » ou « choisie » (Voirol, 2005a ; Voirol, 2005b), la question que nous nous posons ici est de savoir comment se produisent non seulement le basculement d'une condition d'invisibilité à une condition de visibilité mais aussi le basculement d'une condition de visibilité « subie » à une condition de visibilité « choisie ». Nous avançons que les migrants peuvent arriver à se rendre visibles de leur gré par des démarches qui les rendent représentables à travers leur participation. Visibles par qui ? Où ? Dans quels espaces ? Une fois devenus visibles dans tels ou tels espaces, comment contribuent-ils à les reconfigurer (Volpe, 2019a) ? De quelle manière leur visibilité dans un tel espace, par exemple géographique, peut-elle s'articuler avec leur visibilité dans un tel autre, par exemple social, politique ou médiatique ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous proposons, dans le cadre de la présente contribution, d'abord, d'examiner les porosités qui peuvent exister entre ces différents espaces permettant la circulation des processus qui ont trait à la visibilité des migrants, ensuite, d'analyser les contraintes qui conditionnent la visibilité des migrants dans ces différents espaces, et, enfin, d'étudier les processus de communication et de mobilisation qui permettent aux migrants de se rendre visibles, ce qui nous conduit à nous intéresser aux moyens et aux ressources nécessaires à leur mise en visibilité par la représentation dont ils sont porteurs. Comme nous l'avons déjà mentionné, notre réflexion prend appui sur notre recherche sur le cas du « laboratoire romain » (Volpe, 2015).

Les résultats générés par cette étude nous permettront d'améliorer nos connaissances sur les dynamiques qui peuvent résulter des interactions entre (in)visibilités plurielles, mobilisations plurielles, représentations plurielles d'une catégorie donnée de personnes, en l'occurrence les migrants au sein des sociétés contemporaines, pour mieux caractériser les opérations de la production de la visibilité dans ses multiples facettes, à savoir formelle, pratique, spatiale ou matérielle, statistique, médiatique ou médiatisée, sociale, politique et juridique.

## Problématique et hypothèses

Il est affirmé qu'interroger l'invisibilité sociale, c'est se demander « à qui et à quoi s'étend l'espace public » (Faes, 2013), car l'invisibilité sociale peut amener à l'exclusion de l'espace public. Cette forme d'exclusion conduit à une mise en dehors des interactions qui s'y déplient, en reléguant les invisibles à des sans-voix qui seraient ainsi privés de la possibilité de participer aux processus à l'œuvre dans l'espace politico-

social, et ce aussi bien directement qu'indirectement, soit par le biais de représentants. L'invisibilité comporte, en effet, l'impossibilité d'être représenté. Si « être représenté [...] , c'est être pris en compte » (Rosanvallon, 2014 : 11), invisibilité et représentation peuvent alors s'avérer antinomiques. Si, d'une part, « il n'y a pas de représentation sans objet » (Jodelet, 1989 : 50), de l'autre, le même objet peut être représenté différemment. De la sorte, si on peut être représenté de différentes manières, on peut être pris en compte de différentes manières. Être représenté ne garantit alors pas sa mise en visibilité sous la forme qu'on souhaite. Cela nous amène à nous demander comment on saurait se rendre visible non seulement pour être perçu comme on le souhaite, mais aussi pour faire entendre sa voix dans les processus qui se développent dans l'espace public.

Des éléments de réponse peuvent être trouvés dans l'étude d'une expérience singulière (Volpe, 2015) menée par le « laboratoire romain » (*v. infra*), qui a vu le jour au tournant des années 2000 par décision de la municipalité de Rome, dans le but de favoriser la mise en visibilité des personnes de toute origine dans l'espace public, de telle manière que leur participation à la vie de la cité puisse être pleine et effective. Cet objectif a été atteint à travers l'implication des non-citoyens, à savoir les migrants qui sont exclus de l'espace politique<sup>1</sup>, dans les processus de représentation qui contribuent à leur visibilisation. Ils ont contribué à la production de leur visibilité, d'abord, en choisissant des représentants par le vote. Leur participation à cette opération électorale inédite les a visibilisés en tant qu'acteurs primordiaux des processus de représentation qui se construisent dans l'espace public. Ensuite, ils ont participé aux processus de visibilisation qui les concernent à travers les représentants qu'ils ont expressément choisis à cette fin. Enfin, leur visibilisation dans l'espace public s'est accompagnée de leur participation aux processus qui s'y déplient, l'une et l'autre se structurant autour des représentants choisis par élection. De tels représentants, des étrangers non communautaires (c'est-à-dire qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'Union européenne), sont élus périodiquement au sein des institutions municipales, par les ressortissants étrangers présents régulièrement sur le territoire de la commune de Rome qui ne sont pas citoyens européens. Les quatre candidats les mieux classés, issus chacun d'un continent différent, sont désignés officiellement « Conseillers ajoutés ». Cette appellation tient à leur « adjonction » au sein du Conseil municipal de Rome. Les « Conseillers ajoutés » étant membres du Conseil municipal, leurs droits sont quasiment les mêmes que ceux qui sont propres aux conseillers municipaux. Ils peuvent aborder tous les sujets qui sont de la compétence du Conseil municipal de la ville. Ils n'ont pour autant pas le droit de vote pendant les séances du Conseil municipal en raison

---

1. Étant exclus de la participation à la vie de la cité, ils sont qualifiés de non-citoyens. Ils sont ainsi qualifiés par opposition aux citoyens, définis comme les titulaires des droits de cité, et, de ce fait, du droit de participer à la vie publique et politique de la communauté dont ils font partie. Pour plus de précisions, nous renvoyons à Volpe, 2023.

des lois en vigueur<sup>2</sup>. De tels représentants sont censés visibiliser l'apport des étrangers non communautaires aux processus décisionnels locaux. Lors des mêmes élections périodiques, en plus des « Conseillers ajoutés », le même corps électoral est appelé à élire les membres de la « *Consulta* citoyenne pour la représentation des communautés étrangères » de Rome. Ceux-ci sont les trente candidats les mieux classés après les quatre premiers, qui sont élus « Conseillers ajoutés ». Cet organisme institutionnel de la municipalité de Rome se sert de la collaboration technique et logistique du bureau du Conseil municipal. Ses membres, tous étrangers non communautaires, dont chacun doit avoir une nationalité différente, sont censés représenter et visibiliser ceux qui les ont élus. Un tel organisme ne peut s'occuper que des questions concernant spécifiquement la condition des migrants présents à Rome. Suivant les règles fixées dans les dispositions municipales qui régissent la matière, il est prescrit que les membres de la *Consulta* travaillent en collaboration avec les membres du Conseil municipal, y compris en particulier avec les « Conseillers ajoutés ». La mise en place des « Conseillers ajoutés » et de la *Consulta* est censée permettre une visibilisation des « non-citoyens » telle qu'ils la souhaitent, dès lors que ce sont eux-mêmes qui déterminent qui saurait contribuer à les visibiliser en tant que représentants désignés par eux-mêmes à cette fin. De plus, ils ont de la sorte la possibilité non seulement de se rendre visibles mais aussi de faire entendre leur voix dans les processus de représentation qui se construisent au niveau local. Idéalement, cette formule double de représentation combinerait la représentation-figuration (Rosanvallon, 1998) et la représentation qui relève du modèle républicain<sup>3</sup>. Cette formule s'avère être un *unicum* en tant que composée de deux formes de représentations diverses impliquant les « non-citoyens », qu'il est impossible, à notre connaissance, de retrouver identiques et couplées dans d'autres grandes communautés urbaines européennes<sup>4</sup>.

Une formule *idéale* de représentation s'est ainsi concrétisée par la mise en place de représentants favorisant non seulement la visibilisation des non-citoyens mais encore leur visibilité *idéale*. Cette formule est censée être d'autant plus *idéale* qu'elle est destinée à rendre possible la participation des non-citoyens aux processus représentatifs leur permettant non seulement de se visibiliser de leur gré mais encore d'être impliqués dans les processus représentatifs associés aux processus décisionnels. De ce fait, ils participent aux processus de visibilisation qui les concernent en contribuant à construire les processus représentatifs associés aux processus décisionnels.

La mise en place de cette formule de représentation a nécessité une mobilisation importante des services de la ville, de ses ressources humaines, matérielles et financières. Elle a également nécessité une communication ciblée et adaptée à la nature

- 
- 2. Il est clair que ce qui est établi par une source législative ne peut être ni dépassé ni enfreint par des actes administratifs, comme le sont les actes des communes en Italie.
  - 3. Pour plus de précisions, nous renvoyons à Volpe, 2015 et Volpe, 2023.
  - 4. Pour aller plus loin sur ce qui la rend « unique » par rapport aux multiples dispositifs représentatifs expérimentés par d'autres collectivités territoriales pour associer les résidents étrangers à la vie publique locale, nous renvoyons à Volpe, 2015.

inédite du projet, dont le but était de mobiliser le plus grand nombre de non-citoyens pour qu'ils participent effectivement aux processus représentatifs qui se construisent au niveau local. Pour atteindre cet objectif, une campagne d'information et de communication institutionnelle *sui generis* a été lancée. Elle s'est avérée essentielle pour la bonne réussite de cette expérience de représentation. Tout aussi importante a été la forte mobilisation des personnels administratifs de la commune. Il s'agissait d'accomplir une œuvre collective, dans la mesure où toutes les compétences étaient mobilisées pour réaliser un objectif commun. Les énergies individuelles des personnels administratifs ont été mises à la disposition de cette cause commune. Par ailleurs, la mobilisation désigne « le regroupement d'individus et l'activation de ressources particulières dans le cadre d'une action collective » (Lebaron, 2014). Il est important d'insister sur la visée collective propre à la notion de mobilisation (Guerrero et Sire, 2001 : 84). Toutefois, il faut aussi insister sur l'importance des ressources matérielles et organisationnelles permettant la mobilisation, ainsi que sur les « éléments de langage utilisés pour formuler et diffuser le message mobilisateur » (Favreau, 2017)<sup>5</sup>. Cela s'est avéré essentiel pour mobiliser les non-citoyens, afin qu'ils prennent part à cette opération de production de visibilité en tant qu'acteurs primordiaux de leur représentation.

Partant de ces éléments, notre réflexion se développera autour des hypothèses suivantes. Nous avançons que les migrants peuvent arriver à se rendre visibles de leur gré par des démarches qui les rendent représentables à travers leur participation. Les processus menant à la représentation des migrants à travers leur participation, censée les rendre « visibles » de leur plein gré, nécessitent moyens et ressources adéquats pour qu'ils puissent se dérouler convenablement. Essentielles pour l'aboutissement de tels processus, qui se traduit par leur mise en visibilité par la représentation dont ils sont porteurs, sont une communication et une mobilisation efficaces et appropriées aux circonstances.

## Méthodologie

La réflexion proposée ici s'appuie sur un matériau riche recueilli sur plus de deux années de travail documentaire et de terrain. Parmi les outils qui relèvent de la méthode

---

5. La littérature sur la notion de mobilisation est assez vaste. Les formes de mobilisation et les modes d'action sont étudiés par la sociologie, la science politique, les sciences de gestion, les sciences psychosociales, etc. Un intérêt marqué est porté à la mobilisation des ressources, dont le cadre théorique, qui s'est développé au fil des ans, fournit des repères incontournables (Olson, 1971 ; Oberschall, 1973 ; Gamson 1975 ; Tilly, 1978 ; McCarthy et Zald, 1977 ; Jenkins, 1983 ; Klandermans, 1984 ; Birnbaum et Leca, 1986 ; Lapeyronnie, 1988 ; Lefebvre, 2017 ; Neveu, 2019). Le cadre théorique de la mobilisation des ressources est souvent issu de la sociologie des mouvements sociaux. Or, par rapport à notre étude de cas, le cadre d'analyse des mouvements sociaux n'est pas approprié pour comprendre les déterminants de la stratégie de mobilisation adoptée. Car, dans ce cas, la mobilisation s'est faite sans conflits et indépendamment d'éventuels mouvements sociaux. Il n'empêche que cette mobilisation a entraîné une mise en action efficace et adaptée aux circonstances.

qualitative que nous avons utilisés pour notre enquête, figurent notamment l'entretien semi-directif approfondi<sup>6</sup> et l'observation participante et semi-participante. Nous avons mené 55 entretiens avec des acteurs variés (notamment migrants, cadres et fonctionnaires de différents services administratifs de la commune de Rome, représentants locaux, responsables associatifs, journalistes)<sup>7</sup> et effectué 33 observations participantes ou semi-participantes. Tous les entretiens ont été menés en face à face. Un corpus important a été constitué. Il est composé notamment des matériaux suivants : retranscriptions des entretiens et notes systématisées des observations participantes et semi-participantes ; documents écrits institutionnels (ex. décisions du Conseil municipal de Rome, procès-verbaux des séances du Conseil municipal, arrêtés du maire, etc.) ; articles de presse (notamment les articles sur le sujet parus, à partir des années 1990, dans les quotidiens nationaux italiens à plus large diffusion, tels *Corriere della Sera* et *Repubblica*, et dans les journaux de presse gratuite, ceux-ci étant les plus lus par les migrants) ; données statistiques (en particulier celles relatives aux migrants) et électorales ; matériaux informatifs relatifs à la communication institutionnelle concernant les migrants ; cadre juridique relatif à l'objet de notre étude. Une fois les matériaux du corpus collectés, nous avons trié les documents recueillis et les données récoltées, pour en extraire ce qui peut profiter aux besoins de la présente analyse.

Le protocole d'enquête que nous avons élaboré comprend un travail préliminaire d'exploration du terrain. L'identification même de nombre d'acteurs concernés par une telle expérience n'a pas été facile, car ceux qui tenaient à rester anonymes, voire « invisibles », ne sont pas rares. Quant aux modalités d'entrée en contact avec eux, notre démarche a été d'être présents là où on pouvait faire leur connaissance, à savoir, par exemple, des manifestations, des expositions, telles des expositions photographiques sur des thèmes liés aux migrants, lors des animations culturelles ou artistiques en quelque sorte liées à la question des migrants, des événements sportifs auxquelles les enquêtés participaient (ex. des matchs de football amicaux sur des pelouses improvisées avec des équipes dans lesquelles jouaient plusieurs migrants) ou des fêtes. Nous nous sommes rendus dans les lieux les plus fréquentés par les migrants présents à Rome, ayant ainsi la possibilité d'engager des « conversations occasionnelles<sup>8</sup> » avec

- 
- 6. Cet outil d'enquête permet au chercheur de faire l'usage le plus adapté de sa grille de questions en situation. En effet, en optant pour l'entretien semi-directif, s'il lui faut, évidemment, préparer une grille organisée de questions qui lui servira de guide pour orienter l'entretien, l'usage de cette grille n'est pour autant pas rigide.
  - 7. Nous avons construit un échantillon raisonné formé de 55 acteurs, dont le choix a d'abord été orienté par le souci de sélectionner ceux qui avaient été véritablement impliqués dans la mise en place de cette expérience locale. Ensuite, le choix a aussi été orienté par le souci que sa composition soit assez diversifiée, en particulier selon : l'origine des acteurs (nationaux et étrangers de multiples nationalités), les domaines où ils agissent (ex. domaine social, domaine politique, domaine administratif), le rôle qu'ils ont joué, entendu comme catégorie analytique (ex. rôle d'acteur mobilisé, de promoteur, de pivot, d'allié, de médiateur, de gardien, de filtre, d'opposant) (cf. Volpe, 2015), dans cette expérience locale.
  - 8. La « conversation occasionnelle » est une technique très utilisée par l'observateur participant ou semi-participant (Cf. Volpe, 2015).

eux, par exemple dans des files d'attente ou à l'entrée d'associations qui s'occupent, directement ou indirectement, des problèmes des migrants.

Nous avons enquêté sur un terrain difficile d'accès. La plupart des acteurs étaient des migrants présents à Rome. Il s'agit d'une catégorie de personnes qui s'est avérée être très méfiante et, de prime abord, réticente à l'égard de tous ceux qui cherchent à engager une conversation, plus particulièrement pour parler d'eux-mêmes, en raison de la crainte à raconter des détails de leur passé, tels que des problèmes pour obtenir ou renouveler le permis de séjour. En dépit de tous ces obstacles initiaux, nous avons réussi à interagir avec eux et à récolter un très grand nombre de données.

### **Processus d'invisibilisation et de visibilisation aux effets contradictoires**

On peut interroger les processus d'invisibilisation et de visibilisation à partir des questions suivantes : comment se produit le basculement d'une condition d'invisibilité à une condition de visibilité ? Comment passe-t-on d'une visibilité « subie » à une visibilité « choisie » ? Nous tenterons d'y apporter des éléments de réponse en analysant les processus d'invisibilisation et de visibilisation qui se produisent à travers un double mouvement, et ce au prisme du cas de Rome. Ce double mouvement se traduit, d'une part, par des dynamiques variées présidant aux changements de conditions d'invisibilité(s)/de visibilité(s) d'une catégorie donnée de personnes, en l'occurrence les migrants au sein des sociétés contemporaines, et, d'autre part, par la circulation des processus d'invisibilisation et de visibilisation, entre espaces différents, concernant les migrants. Les effets de ce double mouvement peuvent être contradictoires. Les processus d'invisibilisation peuvent se conjuguer aussi bien avec des dynamiques d'intégration qu'avec des dynamiques d'exclusion. Tant les dynamiques d'intégration que les dynamiques d'exclusion peuvent traverser des espaces différents, ce qui a une certaine incidence sur la circulation des processus d'invisibilisation et de visibilisation, entre espaces différents.

D'une part, l'invisibilisation des migrants en tant que « catégorie » peut être présentée comme un processus destiné à favoriser des dynamiques intégratives. Ne pas les distinguer en tant que « catégorie » se traduirait par la non-différenciation et la « non-disjonction » vis-à-vis d'une société donnée. En ce sens, leur invisibilité peut être statistique, sociale, médiatique, juridique, etc. Par ailleurs, « la mise en statistiques des sociétés » (Martin, 2020) comporte une classification préalable à l'objectivation statistique. « Classer et coder » (Desrosières, 2010) implique la mobilisation d'outillages cognitifs et sociaux très variés. Faire une classification ou un codage permettant d'attribuer un cas à une « classe » ou à une « catégorie » revient à faire un travail taxinomique. Or, « les questions de taxinomie relèvent de traditions intellectuelles et théoriques très variées » (*Ibidem*). Elles sont associées à des constructions cognitives, sociales ou politiques aux relations complexes. Si les classifications sociales sont construites à partir de certains indices ou à partir de certaines caractéristiques (Naville, 1982), cela

pose la question du choix des « variables ». Quelles « propriétés » reconnaître comme propriétés « variables » significatives, dans une population donnée, pour distinguer un groupement d'individus comme une « catégorie » ? Une même catégorie peut-elle être commune à plusieurs domaines ?

Opérer un classement par catégories a pour présupposé la construction de catégories. N'étant pas une opération neutre, la catégorisation du fait migratoire peut favoriser la visibilisation des migrants de manières différentes. Elle peut produire des effets symboliques, sociologiques et juridiques différents et être un levier pour leur visibilisation. Rendre les migrants visibles à travers la catégorisation juridique a pour conséquence de leur octroyer ou refuser des droits (Wihtol de Wenden, 2020). La visibilisation juridique peut conforter le processus de visibilisation sociale, et vice-versa. On peut se demander si la visibilisation juridique ou sociale des migrants peut avoir un caractère discriminant<sup>9</sup>, dès lors qu'elle peut aller de pair avec une division de l'espace social (Bourdieu, 1979 ; Goin et Provenzano, 2016 ; Paquot, 2004) ou une division sociale de l'espace urbain (Madoré, 2004 ; Roncayolo, 1972) avec pour conséquence parfois des ségrégations sociospatiales. Il s'en suit qu'« on crée une catégorie juridique pour que les personnes [...] qui entrent dans cette catégorie soient soumises à un régime juridique particulier » (Julien-Laferrière, 2002), qui peut entraîner l'attribution d'un statut juridique « diminué » (Fulchiron, 2000 ; Lochak, 1986). Si les catégories juridiques sont donc des outils de saisie du fait migratoire par le droit (Barbou des Places, 2010), il n'empêche qu'une catégorie juridique est toujours destinée à produire des effets juridiques (Julien-Laferrière, 2002), parfois défavorables à la personne qui y est rangée. Si les catégories sociales ne constituent pas forcément des catégories juridiques, la visibilisation dans l'espace social d'une catégorie donnée de personnes, tels les migrants au sein des sociétés contemporaines, peut influencer leur visibilité en tant que catégorie juridique.

D'autre part, l'invisibilisation des migrants peut s'accompagner de leur marginalisation, l'invisibilité sociale pouvant s'entendre comme un déni de reconnaissance sociale, selon la définition du philosophe Axel Honneth (Honneth, 1992 ; Honneth, 2004). Si les processus d'invisibilisation peuvent être associés à des processus de marginalisation, voire d'exclusion, les processus de visibilisation peuvent être porteurs de stigmatisation, qui peut également conduire à l'exclusion (Héas et Dargère, 2014). Les manières dont s'opèrent les processus de stigmatisation sont variées (Bazin, Lambert, Sapiro, 2020). La construction de catégories cognitives auxquelles sont reliées des croyances stéréotypées est à l'origine des processus de stigmatisation<sup>10</sup>, ceux-ci comprenant plusieurs composantes : l'étiquetage, les stéréotypes<sup>11</sup>, la séparation, la perte de statut

---

9. Toutefois elle n'est pas nécessairement discriminatoire. Ce qui est discriminant, c'est ce qui permet d'établir une distinction entre des éléments, alors que ce qui est discriminatoire, c'est ce qui opère une discrimination.

10. Pour la notion de « stigmate », nous renvoyons à Goffman, 1963.

11. Il s'agit d'une notion très visitée par les sciences humaines et sociales (v., par exemple, Amossy, 1991 ; Plantin, 1993 ; Dufays, 1994 ; Gauthier, 2001 ; Boyer, 2007). Sur les relations entre catégorisation sociale,

ou l'attribution d'un statut « diminué » et la discrimination (Link et Phelan, 2001). Si, d'une part, les médias peuvent jouer un rôle majeur dans les processus de stigmatisation de certaines catégories de population, ils peuvent, d'autre part, occuper un rôle majeur dans leur capacité à les invisibiliser (Bazin, Lambert, Sapiro, 2020). Force est de constater qu'« avec le développement de médias de communication, la visibilité des individus, des actions et des événements s'est libérée de son ancrage spatial » (Thompson, Pasquier, Relieu, 2000). D'où la transformation de la visibilité, dès lors qu'elle était définie comme la simple qualité d'être vu plus ou moins nettement dans un espace donné (Tardy, 2007). S'il apparaît qu'à la base de la notion, il y a le constat d'un choix sélectif conscient ou inconscient, il apparaît également que « la notion de visibilité comprend aussi une dimension hiérarchique indéniable : il y a des degrés de visibilité et d'invisibilité. Il est assurément intéressant de faire correspondre à cette échelle les structures politiques et sociales, et de postuler ainsi un lien entre pouvoir et visibilité » (Tardy, 2007).

Quoiqu'il en soit, si, d'une part, l'invisibilité comporte l'absence de représentation, de l'autre, ce qui est visible peut être représenté différemment. La mise en visibilité permet alors la représentation, qui peut se construire différemment. De plus, ceux qui sont mis en visibilité et représentés d'une manière ou d'une autre n'interviennent pas forcément dans les processus de visibilisation et de représentation qui les concernent. Le basculement d'une condition d'invisibilité à une condition de visibilité peut, donc, s'opérer sans la participation de ceux qui sont mis en visibilité, alors que le basculement d'une condition de visibilité « subie » à une condition de visibilité « choisie » est favorisé par la participation de ceux qui sont rendus visibles par la représentation dont ils sont porteurs. Il n'empêche que plusieurs peuvent être les représentations dont ceux qui sont mis en visibilité sont l'objet, qu'ils en soient porteurs ou non. De plus, les mêmes personnes peuvent être différemment visibles et différemment représentées dans des espaces divers. Les processus de visibilisation et les processus de représentation peuvent traverser différents espaces et s'influencer mutuellement. Ils peuvent également évoluer. Tel est le cas des processus qui concernent les migrants. Les processus de communication jouent un rôle important dans les dynamiques qui se déplient à travers tous ces processus (Lalli, 2005).

### **Contraintes, enjeux et processus de représentation**

Rome est la capitale d'un pays, l'Italie, devenu « inconsciemment » un pays d'immigration (Einaudi, 2007 : 51), après avoir longtemps été un pays d'émigration. Un tel

---

représentation sociale et stéréotype, nous renvoyons à Moliner et Vidal, 2003. Sur la place du stéréotype dans la pensée sociale et les médias, nous renvoyons à Boyer, 2019. Sur le fonctionnement du stéréotypage au sein de l'interdiscours médiatique dominant, v. « Les stéréotypes, encore et toujours », *Hermès, La Revue*, vol. 83, n°1, 2019 [En ligne] URL : <https://shs.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2019-1?lang=fr>.

changement important survenu dans les années 1970<sup>12</sup> est passé quasiment inaperçu : cette transformation n'a pas été saisie d'emblée, au moment où elle se produisait, ni par les acteurs politiques, ni par les autorités publiques, ni par la société dans son ensemble, ni encore par les médias (Ambrosini, 2005 : 63). Ce n'est que dans les années 1990 que l'on aperçoit un tel changement. Les chercheurs ont également tardé à mettre en phase leurs connaissances, leurs instruments interprétatifs et leurs approches vis-à-vis de la question migratoire. Même les relevés statistiques concernant la population étrangère présente sur le territoire italien n'ont pas été promptement effectués de manière précise et uniforme<sup>13</sup>.

Bien que le nombre de migrants augmentât progressivement dans le pays, ils sont restés « invisibles » jusqu'aux années 1990 aux yeux de la plupart, dans tous les domaines. Leur invisibilité était plurielle : statistique, spatiale, sociale, médiatique, politique, juridique. Dans la plus grande partie des travaux de chercheurs italiens traitant des migrations, qui datent des années précédentes, on constate que le terme « migrant » était très peu présent, sinon absent. Les migrants n'y constituaient pas un objet d'analyse en tant que catégorie conceptuelle, ni d'ailleurs en tant que catégorie statistique, sociale, juridique, ou autre. À partir du tournant des années 1980-1990, s'opère un recentrage sur la catégorie des migrants, qui deviennent ainsi « visibles ». Le terme « migrant » s'impose de plus en plus dans les champs lexicaux de plusieurs domaines de connaissance : statistique, géographie, sociologie, droit, économie, communication, science politique, etc. Ils deviennent « visibles » dans différents espaces. Les porosités entre espaces différents, dans leurs diverses dimensions, matérielles, sociales, symboliques, médiatiques, politiques, etc., permettent la circulation des processus qui ont trait à leur visibilité. Le tournant des années 1980-1990 marque ainsi un changement important en Italie : les migrants basculent d'une condition d'invisibilité à une condition de visibilité, voire à une condition d'hypervisibilité. Comment un tel basculement s'est-il produit ?

La trajectoire historique de l'Italie en matière de migration est reconstituée, dans la littérature, en distinguant plusieurs périodes successives (Volpe, 2015). Jusqu'au début des années 1960, l'Italie demeure indéniablement un pays d'émigration : chaque année, on comptait de 200 000 à 400 000 ressortissants italiens qui s'expatriaient pour des raisons notamment économiques. Alors, l'immigration économique était quasiment inexisteante. Le profil des ressortissants étrangers présents en Italie était très similaire à celui de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle : « l'étranger typique » de la *Belle Epoque* en Italie était très fréquemment un rentier, un artiste, un intellectuel ou une personne cultivée, qui y séjournait fré-

---

12. Les années 1970 marquent un tournant pour l'Italie : pour la première fois, le solde migratoire avec l'étranger est positif (= plus d'immigrants que d'émigrants). Pour plus de précisions, nous renvoyons à Volpe, 2015.

13. Ce n'est que depuis 1992 que l'ISTAT (l'Institut national italien de la statistique) élabore une quantification de la présence de migrants en Italie en utilisant les informations issues des archives du ministère de l'Intérieur.

quemment et pour de longues périodes, voire s'y installait plus ou moins durablement. Plusieurs détenaient des résidences secondaires. Ils n'étaient pas définis comme « migrants<sup>14</sup> ». Leur similarité avec les Italiens du même rang ne permettait pas de faire de ces personnes une catégorie à part, les rendant ainsi « invisibles » sous cet aspect. Il s'agissait d'une invisibilité non imposée. Cette invisibilité, en tant qu'éventuelle catégorie à part, n'était associée à aucun processus d'exclusion. Bien au contraire, c'était le signe de leur intégration.

Ce n'est qu'à partir des années 1960 que le profil des ressortissants étrangers présents en Italie commence à se diversifier : dans la plupart des cas, il s'agit, premièrement, de femmes provenant de pays à bas revenu (notamment Érythrée, Éthiopie, Somalie, Philippines, Cap Vert) pour travailler en tant que femmes de ménage, et, deuxièmement, de migrants qui se destinent à travailler dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et des bâtiments ou encore dans le secteur de l'industrie. Les métiers sont le plus souvent pénibles et mal rémunérés. Le phénomène, devenu significatif à partir de la seconde moitié des années 1970, prend le pays au dépourvu, comme le remarque la littérature de manière unanime : les institutions publiques et les acteurs politiques, les médias ainsi que la société dans son ensemble n'ont pas saisi la portée d'un tel changement (Ambrosini, 2005 : 63), qui a transformé l'Italie de pays d'émigration en pays d'immigration. Une fois l'Italie devenue pays d'accueil ou de transit des migrants, ceux-ci y demeurent néanmoins longtemps « invisibles », et ce dans divers espaces. C'est une invisibilité « non choisie », qui n'est due à aucune forme d'intégration. C'est une non-visibilité non voulue. Cette invisibilité est liée à leur extrême précarité, qui s'explique par la faible part qu'ils occupent à ce moment-là dans les dynamiques et les recompositions des espaces d'information et de communication, matériels, politiques ou sociaux. Cette invisibilité est due à l'absence de reconnaissance mais non pas à l'absence de différenciation. C'est une invisibilité associée à leur marginalisation.

Au tournant des années 1980-1990, les migrants passent d'une condition d'invisibilité « non choisie » à une condition de visibilité « subie », ou mieux à une condition d'hypervisibilité stigmatisante.

Leur visibilisation n'est pas limitée à un espace précis mais passe d'un espace à l'autre : médiatique, social, politique, spatial, juridique. En interrogeant les modalités concrètes de leur visibilisation, il ressort que les médias ont eu un poids prépondérant. À partir du tournant des années 1990, les migrants commencent à faire l'objet d'une forte médiatisation. Cette visibilisation médiatique donne, d'abord, notamment à connaître les migrants « en mouvement », en se focalisant sur ceux pour lesquels l'Italie s'avère être le pays de destination ou de transit. Les événements qui les mettent en visibilité en ce sens sont fortement médiatisés. L'un, en particulier, a été érigé en symbole : il s'agit de l'arrivée à Bari (dans le sud de l'Italie) d'un navire marchand en

---

14. À noter qu'à présent, selon les Nations unies, ce terme désigne « toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer » (*Le Courrier de l'UNESCO*, octobre-décembre 2021, p. 11).

provenance de Durrës, surchargé d’Albanais (20 000 environ). Il s’agissait du navire marchand *Vlora*, arrivé à Bari le 8 août 1991. Quelques mois plus tôt, une autre vague d’arrivées d’Albanais sur les côtes italiennes avait déjà frappé les esprits : entre le 7 et le 10 mars 1991, environ 25 700 personnes avaient rejoint les côtes de Bari, Brindisi et Otrante, dans le sud de l’Italie, après avoir traversé le détroit d’Otrante. À noter que l’immigration albanaise en Italie avait été insignifiante entre 1944 et 1990.

Ces années-là ont été marquées par une forte dramatisation de la question. La dramatisation « est souvent liée à un événement qui met en scène de façon exacerbée le problème et qui suscite des prises de position multiples » (Hassenteufel, 2011 : 51). La visibilisation des migrants devient un enjeu politique et social. Leurs visibilisations médiatique, politique et sociale se superposent<sup>15</sup>. En même temps, d’autres événements concernant des migrants, dont la couverture médiatique a été très intense, ont été spécialement dramatisés. Il s’agit, d’une part, de faits divers « dramatiques » dans lesquels étaient impliqués des migrants, et, de l’autre, de la découverte de situations « dramatiques » de misère dans lesquelles vivaient des migrants. À partir du début des années 1990, une série de discours médiatiques en cascade proposent des représentations négatives des migrants<sup>16</sup>, parmi lesquels on met spécialement en évidence ceux qui sont impliqués dans des épisodes de criminalité. Un flux continu d’informations et de récits défile dans les médias, notamment à la télévision<sup>17</sup>. Jürgen Habermas met en garde face à une sphère publique dominée par le « pouvoir des médias » (Habermas, [1992] 1997), car, d’après lui, de cette manière les processus de la « communication publique » vont être inévitablement altérés. Si « les médias de communication définissent à leur façon les contours de la scène de visibilité » (Voirol, 2005b), il est évident que le rôle des médias dans ces procédés de visibilisation est crucial. Le développement des moyens audiovisuels et des techniques des communications audiovisuelles a eu pour effet, entre autres, d’accroître l’importance des images dans tous les domaines. Or, les finalités auxquelles les images peuvent concourir sont innombrables. Elles ont un impact majeur dans les processus de visibilisation, d’autant plus qu’il a été affirmé que l’*homo videns* va graduellement, depuis le siècle dernier, remplacer l’*homo sapiens* (Sartori, 1997). La production et l’usage des images sont le résultat d’un choix sélectif

---

15. Pour plus de détails sur ces faits divers, qui ont défrayé la chronique ces années-là, nous renvoyons à Dal Lago, 2004.

16. Nous nous sommes aussi replongés dans la presse quotidienne de l’époque et nous avons remarqué que les journaux contribuent également à visibiliser les migrants en mettant la focale sur les faits divers dans lesquels ils sont impliqués. En analysant la presse de cette période-là, nous constatons que même les quotidiens considérés comme « modérés » et « indépendants » (Dal Lago, 2004 : 28) se sont associés à cette opération de visibilisation des migrants en en proposant une représentation négative, à laquelle ont participé les autres médias aussi, notamment la télévision.

17. Ce type de production médiatique a souvent recours à la construction de figures stéréotypiques, de représentations et de discours pénalisants pour ceux qui en sont les objets. Cela tient notamment au fait que les producteurs d’information qui échafaudent ce type d’informations biaisées sont soumis à un impératif de séduction spectaculaire. Pour aller plus loin, voir Boyer et Lochard, 1998.

de figuration d'un objet donné. Ce choix n'est pas dicté par les caractéristiques de ce qui est à représenter. Par ailleurs, tout mode de figuration est un mode de visibilisation.

Au cours des années 1990, les migrants font ainsi l'objet d'une visibilisation sélective en Italie. La visibilisation proposée par les médias a forgé d'une manière non négligeable l'opinion publique et a aussi influencé leur mise en visibilité dans les espaces social et politique. Une telle visibilisation sélective sollicite le côté émotionnel, en provoquant des sentiments variés. D'une part, la mise en visibilité sélective de migrants à travers leur apparition stigmatisante dans l'espace médiatique, où ils sont cantonnés aux faits divers, suscite des sentiments d'insécurité<sup>18</sup> chez la population. D'autre part, la mise en visibilité des conditions les plus pénibles dans lesquelles vivent certains migrants suscite des sentiments de compassion. La visibilisation sociale des migrants marginalisés et défavorisés économiquement contribue à leur stigmatisation. Son amplification par les médias révèle le caractère incontrôlable que la visibilité médiatisée peut avoir. Cela a été le début d'une prise de conscience collective de la transformation effective de l'Italie de pays d'émigration à pays d'immigration. Comme l'intensité dramatique d'un problème et sa nouveauté, ou mieux la perception d'un problème comme une nouveauté, sont deux éléments déterminants dans la sélection des problèmes publics (Hassenteufel, 2011 : 51), il n'est pas étonnant qu'à ce moment-là, le phénomène migratoire ait été sélectionné comme l'un des principaux problèmes publics auxquels s'attaquer. Les migrants sont ainsi mis en visibilité dans l'espace politique. La manière de traiter la question des migrants ainsi visibilisés, la manière de les représenter, les solutions proposées pour réguler la question des migrants ainsi mis en visibilité se sont avérées un marqueur politique et un facteur autour duquel se sont organisées les forces politiques italiennes de droite et de centre droit, d'une part, et de gauche et de centre gauche, de l'autre, à partir des années 1990. L'exigence de réguler la question des migrants désormais mis en visibilité contribue à leur visibilisation juridique. En effet, jusqu'au milieu des années 1990, il n'existe pas de loi ordinaire italienne qui réglaient exhaustivement la matière. C'est en 1997 qu'un projet de loi a été présenté à l'initiative du gouvernement de Romano Prodi. Définitivement approuvée par le Sénat le 19 février 1998, la loi n. 40-1998, dite la loi Turco-Napolitano<sup>19</sup>, a été par la suite incorporée au Texte unique des dispositions en matière d'immigration et normes relatives à la condition de l'étranger (Décret législatif n. 286 du 25 juillet 1998). Il s'agit du texte juridique qui demeure un point de repère en la matière<sup>20</sup>.

La visibilisation des migrants devenant un enjeu social, politique et juridique, il s'agissait de faire face aux contraintes qui se présentaient comme des cadres spéci-

---

18. L'état émotionnel dominant s'est avéré être la peur. La peur face aux migrants peut être analysée comme un cas de construction symbolique d'une menace (Dal Lago, 2004). La « tautologie de la peur » exerceait, à ce moment-là, sa force de persuasion sur l'opinion publique (*Ibidem*). La peur du migrant devient alors une peur « socialisée » (Mongardini, 2004 : 84).

19. En raison des deux ministres qui se sont le plus engagés dans ce domaine : Livia Turco, ministre de la Solidarité sociale, et Giorgio Napolitano, ministre de l'Intérieur.

20. Pour plus de précisions, nous renvoyons à Volpe, 2015.

fiques limitant la mise en visibilité et la représentation des migrants. Les conditions de représentation peuvent différer selon les évolutions des processus de visibilisation et les espaces qu'ils traversent. De telles conditions peuvent être contraignantes ou limitatives pour ceux qui souhaitent se rendre visibles en participant aux processus de représentation qui les concernent. Dans le cas analysé dans la présente étude, les contraintes majeures se sont avérées les contraintes juridiques, en plus des contraintes pratiques (v. *infra*). En effet, le migrant étant un xénos, « un étranger qui se trouve en dehors de sa terre » (Simone, 2021 : 129), son statut juridique restreint la jouissance de certains droits par rapport au statut de national et au statut de citoyen. L'imbrication de la citoyenneté dans la nationalité a pour conséquence que « n'étant pas citoyens, les étrangers n'interviennent en général pas dans l'édification des catégories qui vont déterminer leur statut » (Barbou des Places, 2010), leur visibilité et leur représentation. De la sorte, les migrants se trouvent souvent soumis à des contraintes juridiques limitatives de leur visibilité et de leur représentation, auxquelles les citoyens-nationaux ne sont pas soumis. Le migrant étant un xénos, il est un non-citoyen exclu de l'espace politique *stricto sensu*<sup>21</sup>. Par conséquent, là encore, il n'intervient en général pas dans les processus de visibilisation politique qui se produisent par la participation aux processus de représentation élective.

### La mise en visibilité par la participation

Il est affirmé que « l'invisibilité sociale peut être analysée comme un processus dont la conséquence ultime est l'impossibilité de la participation à la vie publique » (Le Blanc, 2009). Toutefois, ce ne sont pas seulement les invisibles dans l'espace social qui ne peuvent pas participer à la vie publique. En effet, il n'est pas donné à tous les « visibles » de pouvoir participer à la vie publique. Tel était le cas des migrants à Rome jusqu'à la fin du siècle dernier : au cours des années 1990, ils avaient fait l'objet de processus de visibilisation circulant entre espaces différents, comme nous venons de le remarquer, mais ils étaient exclus de l'espace politique. Jusque-là, ils avaient été rendus visibles sans être, au fond, impliqués dans les processus de visibilisation qui les concernent. Ils étaient désormais « non invisibles », mais ils étaient des sans-voix. Ils étaient passés d'une condition d'invisibilité à une condition de visibilité « subie ». Dès les années 1990, la municipalité de Rome, dirigée sans interruption par des maires de centre gauche (Francesco Rutelli et puis Walter Veltroni) jusqu'en 2008, s'est posé la question de la visibilité des migrants, dont le nombre allait augmenter progressivement dans la ville<sup>22</sup>. En particulier, la question primordiale qu'elle s'est

---

21. Sur ce point, nous renvoyons à Volpe, 2015 et Volpe, 2023.

22. L'arrivée d'un nombre croissant de migrants a modifié la morphologie du milieu urbain et a accru l'hétérogénéité de la population présente sur son territoire. Devenant ainsi un point d'intersection entre des dynamiques globales et des dynamiques locales, Rome, souvent qualifiée de cosmopolite, est de plus en plus devenue une ville « globale » ou « mondiale » (Sassen, 1994).

posée est la suivante : comment les migrants pourraient-ils passer d'une condition de visibilité « subie » à une condition de visibilité « choisie » ?

La réflexion très riche menée par la municipalité de Rome autour de cette question a permis de dégager quelques pistes susceptibles de conduire à un changement de visibilité des migrants. L'approche alors choisie par la municipalité de Rome a été de mettre en place des mesures concrètes pour permettre aux migrants de se mettre en visibilité dans les différents espaces, urbain, social, politique, etc., en devenant acteurs primordiaux de leur représentation. Poursuivant cette démarche, elle s'est proposée comme un « laboratoire » où élaborer des propositions innovantes destinées à favoriser une visibilité « non subie » des migrants. D'où l'expression « laboratoire romain » s'imposant dans plusieurs registres, à partir du langage journalistique et politique.

Par rapport à l'espace urbain, dans la ville de Rome aucune « enclave » regroupant les migrants ni aucun ghetto<sup>23</sup> ne s'est jamais formé. Toutefois, à partir des dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle, un nombre croissant de migrants deviennent de plus en plus visibles dans les « quartiers d'arrivée ». Le quartier de l'Esquilin, en particulier, un quartier central de Rome, figure, à partir des années 1990, parmi les principaux « quartiers d'arrivée » (Gaudin, 1997) de l'aire méditerranéenne (Volpe, 2019a). Car, à partir de cette période, des migrants venus de l'étranger ont commencé à s'établir dans le quartier. Au début des années 1990, l'Esquilin apparaissait comme un quartier délabré<sup>24</sup>. La Ville engage alors une requalification profonde du quartier. Une telle requalification s'avère emblématique pour mieux comprendre l'esprit qui animait le « laboratoire romain ». L'enjeu pour la municipalité était de le renouveler de telle manière qu'il devienne un terreau fertile pour l'éclosion de nouvelles formes de vivre ensemble favorisant une visibilisation des migrants autre que celle « subie ». En modifiant la morphologie de l'espace urbain, elle a visé à élargir les espaces de partage culturel et social, où les migrants peuvent se visibiliser en tant qu'acteurs interagissant avec leur environnement social, ce qui a pour effet de renouveler leur représentation en même temps que les représentations de l'espace urbain et social. La stratégie suivie par la municipalité de Rome a ainsi été de transformer l'usage de l'espace public à travers des interventions de type architectural ou urbanistique favorisant la mise en visibilité des migrants en tant qu'acteurs de transformations réussies de la configuration de l'espace public et social, entendu au sens large, dans toutes ses dimensions. Les migrants ont ainsi pu se mettre en visibilité en tant que partie intégrante de la société, en participant aux interactions sociales avec tous les résidents. À l'aide des nouveaux venus et avec eux, la municipalité de Rome a visé à modifier la morphologie de l'espace social du quartier, en les impliquant dans les processus multidimensionnels à l'origine des reconfigurations des liens sociaux. De

---

23. Au sens de « groupement intra-urbain fermé et homogène de personnes appartenant à telle ou telle minorité ethnique ou religieuse » (Burgess, 1925 ; Wirth, 1925 ; Park *et al.*, 1925 ; Wirth, 1928).

24. Entre la fin des années 1940 et la fin des années 1980, ce quartier a été marqué par un processus de déqualification progressive. Pour plus de détails, nous renvoyons à Volpe, 2019a.

cette manière, la visibilité des migrants a changé : on a ainsi empêché de donner libre cours aux représentations du migrant comme individu marginal.

La municipalité de Rome a misé sur l’implication des migrants dans la vie publique locale, pour qu’ils puissent se rendre visibles par leur participation aux processus de représentation qui se construisent au niveau local. Elle a agi de telle sorte que leur implication dans la vie de la communauté locale ne les mette pas seulement en visibilité dans les dimensions urbaine et sociale de la ville. Dans cette perspective, encore faut-il qu’ils se mettent en visibilité dans l’espace politique. Or, la question qui se pose est la suivante : pourrait-on concevoir et mettre en place une représentation démocratique, qui leur permette de se rendre visibles dans l’espace politique en participant aux processus décisionnels, dans les pays démocratiques, où ils sont considérés comme des non-citoyens, et, de ce fait, privés des droits politiques ? L’Italie figurant parmi ces pays<sup>25</sup>, le « laboratoire romain » a dû faire preuve d’inventivité dans la mise en place de mesures innovantes visant à faciliter la mise en visibilité des non-citoyens dans l’espace politique par des démarches qui les rendent représentables à travers leur participation. L’ambition a été de construire une meilleure représentation politique de l’espace social permettant aux non-citoyens et aux citoyens de se rendre visibles ensemble. Cet objectif a été atteint par l’implication des non-citoyens dans les processus de représentation qui contribuent à leur visibilisation. L’invention d’une formule *idéale* de représentation (*v. supra*) par le « laboratoire romain », fruit d’un long travail d’élaboration initié au tournant des années 2000, a permis de concrétiser leur participation à de tels processus de représentation, ce qui a favorisé la production d’une nouvelle visibilité des migrants non citoyens, une visibilité « non subie ».

Pour rendre opérationnelle cette formule *idéale* de représentation, il fallait contourner des contraintes juridiques très strictes, et encadrées par la Loi<sup>26</sup>, et faire face à des difficultés pratiques majeures, qui s’expliquent essentiellement par les éléments suivants : cette formule *idéale* de représentation se concrétise par la mise en place de représentants non citoyens européens<sup>27</sup> présents à Rome, choisis par élection par les ressortissants des pays non membres de l’Union européenne. La mise en place de tels représentants est destinée non seulement à donner de la visibilité aux non-citoyens mais aussi à permettre à ceux-ci, qui avaient été jusque-là des sans-voix, de participer, par le biais de ces représentants désignés par eux-mêmes et choisis parmi eux, aux processus de représentation associés aux processus décisionnels. Or, toute organisation d’élections nécessitant une réelle mobilisation, l’organisation de telles

---

25. Pour des approfondissements à ce sujet, nous renvoyons à Volpe, 2019b.

26. Pour un approfondissement à ce sujet, nous renvoyons à Volpe, 2015 ; Volpe, 2019b ; Volpe, 2023.

27. Les citoyens européens (= toute personne ayant la nationalité d’un État membre de l’Union européenne) ne sont pas concernés, car ils peuvent participer aux processus de représentation qui se construisent au niveau local dans les mêmes conditions que les Italiens. Par ailleurs, comme prévu dans le Traité de Maastricht de 1992, ils ne sont pas privés du droit de participer aux processus décisionnels locaux, d’autant plus qu’ils jouissent du droit de vote et d’éligibilité aux élections municipales dans le pays membre de l’UE où ils résident, qu’ils soient ou non ressortissants de tel pays. Ce qui n’est pas le cas pour les non-citoyens européens présents en Italie.

élections inédites nécessitait *a fortiori* une mobilisation non seulement bien réelle mais encore multiple et inédite : mobilisation d'importants moyens financiers à la hauteur des enjeux, mobilisation des personnels administratifs, mobilisation des non-citoyens, mobilisation de techniques de communication fines, adéquates ou adaptées aux circonstances et aux sujets à mobiliser.

Une telle opération électorale exigeait des préparatifs minutieux, d'autant plus qu'elle n'avait pas de précédent comparable. Les toutes premières élections se sont tenues en mars 2004. À travers notre recherche sur le terrain, nous avons pu constater que les moyens déployés par la municipalité de Rome pour mobiliser et informer le plus grand nombre de non-citoyens concernés ont été extraordinaires, dans tous les sens du mot, même au sens d'« extra-ordinaire ». Une grande campagne de communication institutionnelle a été organisée par la municipalité. Les personnels du Bureau municipal des Services électoraux de la commune de Rome et du Bureau de la Communication institutionnelle de la commune de Rome se sont intensivement mobilisés. Il s'agissait d'organiser la production d'un matériel électoral riche, d'affiches pour bien informer les non-citoyens concernés, et aussi de brochures spécialement conçues pour l'occasion. Des tracts visant à familiariser les non-citoyens avec le vote et à les convaincre de voter ont été produits et distribués en grand nombre. La tâche des organisateurs de cette opération électorale était de bien informer les non-citoyens concernés sur les règles du jeu électoral, et de les informer de la manière la plus claire et simple possible. Ceux-ci étaient en grande partie illétrés. Ils étaient originaires de tous les continents. Leurs langues maternelles étaient les plus variées. Certains ne parlaient que les dialectes locaux de leurs régions d'origine. Nombreux étaient ceux qui ne comprenaient ni ne parlaient (bien) l'italien. Nombreux étaient ceux qui n'étaient pas accoutumés aux pratiques démocratiques et n'avaient jamais participé à d'autres opérations électorales auparavant, même dans leurs pays d'origine. Comment leur apprendre le savoir-faire électoral en quelques semaines<sup>28</sup> ?

De plus, les non-citoyens s'avèrent constituer une composante de la population spécialement caractérisée par sa mobilité et par son « invisibilité ». Comment les trouver ? En 2003-2004, on ne disposait pas encore de données précises concernant le nombre exact des non-citoyens présents dans la ville de Rome<sup>29</sup>. D'où la décision

---

28. Cette question s'est posée à la municipalité de Rome au cours de la phase préparatoire, pendant laquelle plusieurs doutes avaient été exprimés, par certains responsables politiques locaux de droite ou de centre droit, sur l'opportunité de faire désigner les représentants institutionnels étrangers par le vote, auquel seraient admis *tous* les non-citoyens majeurs, sans aucune condition. Pour plus de précisions, nous renvoyons à Volpe, 2015.

29. Jusqu'en 2018, les recensements ont eu lieu tous les dix ans en Italie. D'où le problème suivant : comment examiner les dynamiques des périodes intercensitaires ? Le recensement général de la population le plus récent, par rapport à cette opération électorale inédite, avait eu lieu en 2001. De plus, il est acquis que, de fait, on n'arrive pas à recenser tous les habitants qui vivent dans tel ou tel territoire via les recensements. On prend, en effet, pour acquis qu'un nombre indéfini de personnes ne remplissent pas, pour les raisons les plus variées, les formulaires préparés pour réaliser les recensements généraux de la population. Aussi lacunaires étaient les données tirées des registres de l'État civil de la commune

de faire inscrire *volontairement* les non-citoyens concernés sur une liste électorale créée *ad hoc*, pour qu'ils puissent se visibiliser. Cette inscription était la condition préalable pour leur délivrer la carte d'électeur. Pour certains, s'inscrire sur la liste électorale a signifié « faire connaître leur présence dans la ville de Rome aux employés et aux fonctionnaires de la municipalité de Rome », comme nous l'a révélé l'un des fonctionnaires de la municipalité de Rome concernés. Pour donner un exemple emblématique, les Bangladais inscrits sur la liste électorale en 2004 (au nombre de 5 960) sont bien plus nombreux que les Bangladais qui étaient supposés être présents à Rome, selon les données statistiques officielles fournies par l'ISTAT (Institut national de la statistique), estimés au nombre de 3 124. De même, les Cingalais qui figurent sur la liste électorale (au nombre de 2 659) se sont avérés être plus nombreux que les Cingalais qui semblaient être présents à Rome suivant les données fournies par l'Institut national de la statistique italien, estimés au nombre de 2 296. De surcroît, un nombre considérable de ceux inscrits *volontairement* sur une telle liste électorale ne figurent pas sur les registres de l'état civil de la ville de Rome. Certains d'entre eux avaient négligé de s'y inscrire<sup>30</sup>.

Comment convaincre les non-citoyens présents à Rome de s'inscrire *volontairement* sur la liste électorale créée *ad hoc*? La municipalité de Rome s'est trouvée confrontée à des difficultés non négligeables, d'autant plus qu'une partie importante des non-citoyens concernés étaient très méfiants à l'égard des autorités publiques. Lors de nos observations participantes, nous avons compris les raisons de leur méfiance : ils craignaient que leur inscription sur la liste électorale se traduise par une sorte de fichage, ce qui n'était certainement pas le cas. Pour surmonter de telles difficultés, la stratégie adoptée par la municipalité de Rome a été de mobiliser le personnel administratif local. La « mobilisation administrative » a servi à « mobiliser » les non-citoyens concernés et à les visibiliser en tant qu'acteurs primordiaux de leur représentation. Des invitations pressantes à s'inscrire sur la liste électorale, et, par la suite, à voter leur ont été adressées afin qu'ils se rendent visibles par leur représentation, qu'ils étaient

---

de Rome. Cela tient notamment au fait que, premièrement, les registres de l'État civil n'étaient pas promptement actualisés au fur et à mesure que tel ou tel habitant changeait de ville de résidence, deuxièmement, il n'est pas rare que tel ou tel non-citoyen régulièrement présent sur le territoire italien néglige de s'inscrire sur les registres de l'État civil de la ville où il s'est établi, et, troisièmement, il n'est pas rare que l'on ne communique pas à l'administration communale le changement de domicile. En ce qui concerne notamment la population étrangère résidente, preuve en est qu'en examinant les registres civils municipaux (État civil), on remarque que le nombre de ceux qui ont été rayés de tels registres, du fait d'avoir changé de pays de résidence, ou bien de commune de résidence, est extrêmement bas, ce qui contraste avec cette caractéristique d'une partie de telle population qu'est la mobilité. Les difficultés à visibiliser pleinement la population concernée par cette opération électorale ne tenaient pas seulement à ce qu'on ne pouvait pas s'appuyer sur des dénominations précis de celle-ci mais aussi à ce qu'on ne disposait que d'approximations non uniformes et plus ou moins reconstruites de son étendue, d'autant plus reconstruites que les données des recensements ne correspondent pas aux données des registres de l'État civil.

30. Tous les ressortissants étrangers, en possession d'un permis de séjour d'une durée d'au moins douze mois, peuvent s'inscrire sur les registres de l'État civil en Italie.

appelés à construire. Comme les non-citoyens se déplaçaient très difficilement vers les bureaux municipaux de la ville pour réclamer leur inscription sur la liste électorale, la municipalité a décidé d'envoyer les fonctionnaires de catégorie A, les cadres, et, en général, les employés de la commune sur le territoire à la rencontre des non-citoyens. C'est là l'un des cas très rares où les personnels de la municipalité sortent de leurs bureaux pour aller chercher des personnes présentes sur son territoire afin de les aider à faire valoir leurs droits, au lieu de les attendre dans leurs bureaux. L'étendue et l'intensité de la mobilisation du personnel administratif local à cette occasion ont été exceptionnelles, dans tous les sens du mot. Ils se sont rapprochés physiquement des habitants de la ville jusque-là « invisibles », et exclus de l'espace politique, en tant que non-citoyens, disséminés qu'ils étaient un peu partout sur le territoire assez vaste (1 285,31 km<sup>2</sup>) de Rome.

Cette grande mobilisation s'est accompagnée d'une campagne de communication institutionnelle très percutante et très bien organisée. Les acteurs clés de son organisation travaillaient auprès du Bureau de la Communication institutionnelle de la commune de Rome. Deux d'entre eux se sont particulièrement investis dans cette campagne de communication institutionnelle : la chef du Bureau de la Communication institutionnelle de la commune de Rome et la responsable de cette campagne de communication. Nous avons mené deux entretiens approfondis en face à face avec chacune d'entre elles. Des efforts considérables et des moyens importants ont été nécessaires pour produire des matériaux informatifs variés, très clairs et compréhensibles pour le plus grand nombre de non-citoyens, très différents les uns des autres, ne serait-ce qu'en termes de pays d'origine et de langue maternelle. Une campagne d'information et de communication institutionnelle *sui generis* a requis des moyens humains, techniques et financiers d'autant plus importants que la municipalité a privilégié la communication en face à face avec les non-citoyens. Pour cette campagne très coûteuse de communication institutionnelle, le Bureau de la Communication institutionnelle de la commune de Rome a décidé de produire et distribuer des affiches informatives « bilingues », dont le texte était rédigé en italien et dans une autre langue, celle-ci pouvant être l'une ou l'autre des langues les plus parlées par les ressortissants étrangers présents à Rome. De plus, d'autres affiches informatives ainsi que des brochures et des tracts distribués un peu partout dans la ville déclinaient des informations écrites en onze langues, y compris l'italien<sup>31</sup>. Le titre de ces affiches informatives et de ces tracts – écrit en rouge, en gros caractères, avec de grandes lettres, toutes en majuscule – est le suivant : *Étrangers ? Électeurs !* Sous ce titre, une petite phrase apparaît déclinée en onze langues, y compris l'italien : toutes les informations nécessaires y sont données, de façon très simple et très claire. Lors de l'entretien que nous avons mené avec la responsable de cette campagne de communication institutionnelle, elle s'est ainsi exprimée :

---

31. Nous les avons bien visionnés, mais il nous a été interdit de les reproduire dans notre travail en raison des règles sur les droits d'auteur (ceux-ci appartenant en l'occurrence à la municipalité de Rome).

En 2004, pour les textes des affiches et des tracts, nous avons choisi des signes graphiques essentiels. Ce qui était important, alors, c'était la simplicité et la clarté du message. Sur ces affiches et sur ces tracts, seulement des textes y figuraient. Pas d'image.

Le souci de clarté et de simplicité est confirmé par les déclarations faites par la chef du Bureau de la Communication institutionnelle de la commune de Rome, lors de notre entretien. Les voici :

S'exprimer d'une manière très simple et claire, mais aussi « neutre », c'était une nécessité. [...] Notre difficulté était d'expliquer, de la manière la plus simple et neutre possible, – et je souligne « de la manière la plus simple et neutre possible » – les modalités du vote et l'importance de participer à cette opération électorale qui leur a permis de se visibiliser et de se faire mieux connaître dans l'espace public. Nous nous sommes rendus personnellement sur le territoire, accompagnés des fonctionnaires du Bureau des Services électoraux de Rome. Mais nous avons également conçu des affiches informatives pour bien expliquer les modalités du vote. Celles-ci étaient « bilingues » et « plurilingues », pour ainsi dire. Plus précisément, celles qui étaient « plurilingues » étaient écrites en onze langues. Regardez ! Ce sont celles-ci. Ce sont les langues les plus parlées à Rome après l'italien. Je vous raconte une anecdote. Au début, nous n'avions pas envisagé d'écrire les textes informatifs dans la langue parlée par les Bangladais aussi. Ils se sont fâchés. Ils ont protesté. Il y a une grande jalousie entre les gens de différentes nationalités. Alors on a dû traduire le contenu de l'affiche même dans cette langue. À ce propos, je dois vous dire que d'autres grosses difficultés ont été causées par les problèmes que nous avons rencontrés pour les traductions. Donc, nous avons chargé une société de traduction. Une autre difficulté a été causée par les problèmes que nous avons rencontrés pour imprimer des textes en caractères non latins, par exemple en caractères arabes, en caractères cyrilliques ou en idéogrammes chinois. Regardez ! Regardez ces affiches-ci, écrites en partie en caractères non latins !

À l'aide d'outils de communication multiples, les personnels municipaux se sont amplement mobilisés pour informer, convaincre et mobiliser les non-citoyens face à l'opération inédite qui allait leur permettre de se rendre visibles dans l'espace public. Lors de notre entretien, la responsable de cette campagne de communication institutionnelle a déclaré :

Pour tout renseignement, on pouvait appeler le *call centre* communal. Il s'agit du numéro 060606. Ce n'est pas un numéro choisi par hasard. 06 est l'indicatif téléphonique local de Rome, donc c'est un numéro facile à mémoriser. Les opérateurs de ce *call centre*, répondant dans toutes les langues les plus parlées dans la capitale italienne, pouvaient bien donner tout renseignement aux non-citoyens concernés [...]. Nous avons rempli d'informations, relatives à cette opération de visibilisation des non-citoyens, plusieurs et plusieurs panneaux d'affichage situés un peu partout dans la ville. [...] Nous avons posé beaucoup d'affiches dans les métros, dans les gares de la ville. Nous avons distribué beaucoup de tracts et de brochures. Nombreux étaient les employés de la municipalité de Rome mobilisés pour distribuer les tracts

informatifs. Nous avons parcouru des kilomètres. [...] Comme si ce n'était pas assez, nous avons déposé des petites annonces payantes auprès de journaux de presse gratuite qui sont distribués chaque jour dans la ville de Rome. Il s'agissait évidemment de petites annonces ayant un caractère exclusivement informatif. Nous avons choisi les journaux de presse gratuite, parce que ce sont ceux qui sont les plus lus par les non-citoyens. En plus, si je dois être sincère, nous les avons choisis aussi pour des raisons liées à notre budget. Les grands journaux nationaux n'étaient pas à notre portée. S'adresser aux rédactions locales de journaux nationaux, c'était impossible pour nous : y faire publier des petites annonces, c'est trop coûteux. La campagne informative avait déjà été très dispendieuse pour la commune de Rome. Nos moyens n'étaient pas illimités, évidemment. Nous avions déjà dépensé beaucoup d'argent. Nous avons aussi fait passer des spots informatifs à la radio qui résonne dans le métro... à l'époque elle s'appelait sans doute « Tube Radio ». Vous voulez savoir si des communications ont été données par l'internet aussi ? Eh bien, notre campagne de communication n'a pas été faite sur la toile : à l'époque les migrants n'utilisaient généralement pas l'ordinateur.

La très grande mobilisation qui a accompagné la campagne de communication institutionnelle a été efficace. Le résultat a été la réussite de l'opération menée par les personnels administratifs avec une forte implication des non-citoyens. Notre travail de terrain auprès des migrants nous a permis d'observer à la fois leur réaction et leur attitude, qui se sont avérées positives, face à cette démarche favorisant leur visibilisation. Notre travail de terrain auprès des migrants nous a également permis de mieux saisir l'importance de la mobilisation des personnels administratifs de la commune pour accroître l'ampleur de la mobilisation des migrants, qui ne se sont sentis vraiment concernés qu'à la suite de la grande mobilisation des personnels administratifs. En effet, initialement, ils se sont pour la plupart avérés ne pas être vraiment intéressés par le vote. Par ailleurs, l'intérêt de la participation électorale n'allant pas de soi, les résultats de notre enquête montrent qu'il a fallu des invitations pressantes de la municipalité à s'inscrire sur la liste électorale, et, par la suite, à voter, pour induire les migrants à se mobiliser. Notre travail de terrain auprès des migrants nous a aussi permis de constater que la très grande mobilisation des personnels administratifs qui a accompagné la campagne de communication institutionnelle a attiré l'attention de nombre de migrants, même de ceux qui avaient été jusque-là peu intéressés. Tous les migrants enquêtés ont affirmé que, de ce fait, il était « impossible » de ne pas être bien informé sur cette opération destinée à les rendre visibles et représentables à travers leur participation, ce qui a favorisé leur mobilisation<sup>32</sup>, à leurs dires.

En se mobilisant, ceux-ci ont ainsi accru leur visibilité dans l'espace urbain, dans l'espace social, dans l'espace public, dans l'espace politique, etc. Leur visibilité s'est transformée, passant de « visibilité subie » à « visibilité choisie », en même temps qu'elle circulait d'un espace à l'autre. Leur visibilité s'est ainsi accrue dans ses diverses

---

32. Comme nous l'avons analysé ailleurs (Volpe, 2015), leur mobilisation a été renforcée par la grande mobilisation des candidats.

dimensions, spatiale, sociale, politique, etc., par leur participation aux processus de représentation qui se construisent au niveau local. De plus, ils ont acquis une visibilité au niveau institutionnel aussi, d'autant que les représentants choisis par le vote des non-citoyens ont le droit de participer aux processus décisionnels locaux qui se déroulent au sein des institutions municipales. Dès lors, si la visibilisation/l'invisibilisation sont des processus qui génèrent des résultats, la visibilité/l'invisibilité (Truchon, 2016), il ressort de notre analyse que la participation aux processus de représentation favoriserait la visibilisation de ceux qui sont impliqués, qui peuvent ainsi se rendre visibles de leur gré.

## Conclusion

De notre étude se dégagent quelques pistes de recherche à creuser pour aller plus loin dans la compréhension des dynamiques associées aux processus d'invisibilisation et de visibilisation. En premier lieu, notre étude montre que les processus de visibilisation ayant pour objet une catégorie donnée de personnes, tels les migrants au sein des sociétés contemporaines, qui se déploient dans un espace donné, tendent à redéfinir sa visibilité dans d'autres espaces aussi (aux dimensions différentes, matérielles, sociales, symboliques, médiatiques, politiques, juridiques, etc.). Il s'ensuit, *primo*, que les processus de visibilisation circulent d'un espace à l'autre, et, *secundo*, qu'en circulant d'un espace à l'autre, ils s'influencent les uns les autres. Ce phénomène est à analyser plus en profondeur dans des études ultérieures, pour une meilleure compréhension. En deuxième lieu, de notre étude, il ressort que si une catégorie donnée, tels les migrants au sein des sociétés contemporaines, ne participe pas aux processus de visibilisation qui la concernent, la visibilité, dont elle peut faire l'objet, pourra difficilement se construire sous des formes convenables pour cette catégorie. C'est là un aspect crucial des processus de visibilisation sur lequel nous nous réservons de revenir dans un travail ultérieur. En troisième lieu, notre étude montre, d'une part, que des changements de visibilité d'un espace donné peuvent se produire en fonction des modifications que la visibilité de ceux qui y sont présents peut connaître. Comme ceux-ci peuvent concourir à modifier leur visibilité, et ce par la participation aux processus de représentation qui contribuent à leur visibilisation, ils peuvent de ce fait concourir à produire des changements de visibilité d'un espace donné, où ils sont présents. De surcroît, leur participation aux dynamiques à l'œuvre dans un espace donné ne contribue pas seulement à le reconfigurer mais encore à apporter des modifications à leur visibilité. Une mise en visibilité plus large peut passer alors par la participation aux processus de représentation associés aux processus décisionnels. De l'autre, travailler les espaces peut faire évoluer non seulement leur visibilité mais aussi la visibilité de ceux qu'on y retrouve. C'est là une façon de travailler leur visibilité. Cela a pour conséquence que travailler un espace donné est susceptible de modifier la visibilité de ceux qu'on y retrouve. Si ce phénomène a été très largement étudié par rapport aux espaces urbains, il devrait être mieux appréhendé par rapport à d'autres

espaces, de nature différente. En quatrième lieu, notre étude tend à démontrer que visibilisation et représentation sont étroitement reliées entre elles. Aussi différentes peuvent être les façons dont on peut être mis en visibilité, aussi différentes peuvent être les façons dont on peut être représenté. Pour mieux appréhender les multiples dynamiques qui président aux différentes configurations qui peuvent se dessiner, des études ultérieures sont nécessaires. En cinquième lieu, notre étude met en avant l'importance d'une communication et d'une mobilisation efficaces, et appropriées aux circonstances, dans les opérations de production de la visibilité. De plus, notre étude fait valoir l'importance d'une « bonne combinaison » des deux pour la « bonne réussite » de ces opérations. La question qui devrait être examinée par la suite porte sur la caractérisation des modes de combinaison qui sauraient être les plus efficaces.

## Bibliographie

- AMBROSINI, Maurizio (2005), *Sociologia delle migrazioni*, Bologne, Il Mulino, 294 p.
- AMOSSY, Ruth (1991), *Les Idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan, « Le texte à l'œuvre », 216 p.
- ARRIVÉ, Mathilde (2020), « *Visibilizing Invisibility, An Introduction* », *InMedia*, n°8.2 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/inmedia.2683>.
- BARBOU DES PLACES, Ségolène (2010), « Les étrangers “saisis” par le droit : Enjeux de l’édification des catégories juridiques de migrants », *Migrations Société*, 2010/2, n°128, p. 33-49 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/migra.128.0033>
- BARONNET Juliette, KERTUDO Pauline, FAUCHEUX-LEROY Sarah (2015), « La pauvreté et l’exclusion sociale de certains publics mal appréhendés par la statistique publique », *Recherche sociale*, 2015/3, n° 215, p. 4-92 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/recsoc.215.0004>.
- BAZIN Maëlle, LAMBERT Frédéric, SAPIO Giuseppina (dirs.) (2020), *Stigmatiser. Discours médiatiques et normes sociales*, Bordeaux, Le Bord de l’eau, 311 p.
- BEAUD Stéphane, CONFAVREUX Joseph, LINDGAARD Jade (dirs.) (2008), *La France invisible*, Paris, La Découverte, 647 p.
- BENSON, Rodney (2017), *L’immigration au prisme des médias*, préface d’Erik Neveu, traduit de l’anglais par Bruno Poncharal, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Res Publica », 312 p [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.158742>.
- BERNARDOT, Marc (2008), « De SONACOTRA à ADOMA (1992-2006). Éléments de cartographie des nouvelles institutions de gestion de l’immigration et de l’intégration », *REVUE Asylon(s)*, n° 4.
- BIRNBAUM Pierre, LECA Jean (dirs.) (1986), *Sur l’individualisme : théories et méthodes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 379 p.
- BITTENCOURT, Andressa (2021), « Les médias “grand public” et les médias “alternatifs”

- face à la “crise des migrants” », *Communication*, vol. 38, n. 1 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/communication.13490>.
- BONNY Yves, OLLITRAULT Sylvie, KEERLE Régis, LE CARO Yvon, (dirs.) (2012), *Espaces de vie, espaces enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 407 p.
- BOURDIEU, Pierre (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, Pierre (dir.) [1993] (2015), *La Misère du monde*, Paris, Points, 1460 p.
- BOYER Henri et LOCHARD André Bercoff Guy (1998), *Scènes de télévision en banlieues (1950-1994)*, Paris, INA-L'Harmattan, 202 p.
- BOYER, Henri (dir.) (2007), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Paris, L'Harmattan (5 tomes).
- BOYER, Henri (2019) « La place du stéréotype dans la pensée sociale et les médias », *Hermès, La Revue*, 2019/1, n° 83, p. 68-73 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/herm.083.0068>.
- BREKHUS, Wayne (2005), « Une sociologie de l’“invisibilité” : réorienter notre regard », *Réseaux*, 2005/1, n° 129-130, p. 243-272 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/res.129.0243>.
- BRUSLÉ, Tristan (2015), « Loger pour exclure. Le camp de travailleurs, dispositif central d’un système de domination des migrants à bas revenus dans le Golfe arabe (exemples au Qatar) », in Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier *et al.* (dirs.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 273-284 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.59420>.
- BURGESS, Ernest Watson (1925), « The Growth of the City: An Introduction to a Research Project », in Robert E. Park, Ernest Watson Burgess, Roderick Duncan McKenzie (dir.), *The City*, Chicago, The Chicago University Press. p. 47-62.
- CLERVAL Anne, FLEURY Antoine, REBOTIER Julien *et al.* (dirs.) (2015), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.59225>.
- Collectif (2005), « Visibilité/invisibilité », *Réseaux*, 2005/1, n° 129-130 [En ligne] URL : <https://shs.cairn.info/revue-reseaux1-2005-1?lang=fr>.
- Collectif (2019), « Les stéréotypes, encore et toujours », *Hermès, La Revue*, 2019/1, n° 83 [En ligne] DOI : <https://shs.cairn.info/revue-hermès-la-revue-2019-1?lang=fr>.
- COSTIL Mathilde et FATTORI Francesca (2019), « Cartographier les migrations dans un grand quotidien », *Hérodote*, 2019/3, n° 174, 3, pp. 225-232 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/her.174.0225>.
- CUSSET, Yves (2008), « La discrimination et les statistiques “ethniques” : éléments de débat », *Informations sociales*, 2008/4 , n° 148, p. 108-116 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/ins.148.0108>.
- DAL LAGO, Alessandro (2004), *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Milan, Feltrinelli, 279 p.

- DESROSIÈRES, Alain (2010), « Classer et coder » in *La politique des grands nombres : Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, p. 289-341 [En ligne] URL : <https://shs.cairn.info/la-politique-des-grands-nombres--9782707165046-page-289?lang=fr>.
- DU Juan, LE BAIL Hélène, LÉVY Florence et al. (2021), « Le paradoxe de l'invisibilité d'une minorité visible : immigrés et descendants d'immigrés chinois en France », *Migrations Société*, n. 183, p. 19-28.
- DUFAYS, Jean-Louis (1994), *Stéréotype et lecture*, Liège, Pierre Mardaga, 378 p.
- EINAUDI, Luca (2007), *Le politiche dell'immigrazione in Italia dall'Unità a oggi*, Laterza, 448 p.
- FAES, Hubert (dir.) (2013), *L'invisibilité sociale : Approches critiques et anthropologiques*, Paris, L'Harmattan, 224 p.
- FAVREAU, Florian (2017), « Mobilisations », in Jean-Luc Pissaloux (dir.), *Dictionnaire Collectivités territoriales et Développement durable*, Cachan, Lavoisier, p. 301-305 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/lav.pissa.2017.01.0301>.
- FULCHIRON, Hugues (2000), *La nationalité française*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 128 p.
- GAMSON, William Anthony (1975), *The Strategy of Social Protest*, Homewood, Dorsey Press.
- GAUDIN, Jean-Pierre (1997), « Accueil institutionnel et hospitalité : les ruses de la règle », *Communications*, n° 65, p. 91-98 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3406/comm.1997.1990>.
- GOFFMAN, Erving (1963), *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, New York, Simon & Schuster, 168 p.
- GOIN Émilie, PROVENZANO François (2016), « Les Rhétoriques du peuple », *Exercices de rhétorique*, n° 7 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/rhetorique.448>.
- GUERRERO Sylvie, SIRE Bruno (2001), « La notion de mobilisation en GRH », *Revue de Gestion des Ressources humaines*, n° 40, p. 82-90.
- HABERMAS, Jürgen [1992] (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, traduit de l'allemand par Rainer Rochlitz et Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, « NRF Essais », 560 p.
- HASSENTEUFEL, Patrick (2011), *Sociologie politique. L'action publique*, Armand Colin, « Collection U », 320 p.
- HÉAS Stéphane, DARGÈRE Christophe (dirs.) (2014), *Les porteurs de stigmates. Entre expériences intimes, contraintes institutionnelles et expressions collectives*, Paris, L'Harmattan, 304 p.
- HONNETH, Axel (1992), *Kampf um Anerkennung. Zur moralischen Grammatik sozialer Konflikte*, Berlin, Suhrkamp, 301 p.
- HONNETH, Axel (2004) « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue du MAUSS*, 2004/1, n° 23, p. 133-136 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/rdm.023.0133>.
- HONNETH, Axel (2004), « Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la “reconnaissance” », *Revue du MAUSS*, 2004/1, n° 23, p. 137-151 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917>

rdm.023.0137.

- JENKINS, J. Craig (1983), « Resource Mobilization Theory and the Study of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, vol. 9, p. 527-553 [En ligne] URL : <http://www.jstor.org/stable/2946077>.
- JODELET, Denise (1989), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, « Sociologie d'aujourd'hui ».
- JULIEN-LAFERRIÈRE, François (2002), « L'Étranger, une catégorie juridique discriminante », in Henriette Asséo François Julien-Laferrière et Lamia Missaoui (dirs.), *L'étranger*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/books.irmc.201>.
- KLANDERMANS, Bert (1984), « Mobilization and Participation: Social-Psychological Expansions of Resource Mobilization Theory », *American sociological review*, vol. 49, n°5, p. 583-600 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.2307/2095417>.
- KOKOREFF, Michel (2011), « L'invisibilité politique des minorités. Effets de domination ou stratégie infrapolitique ? », in Esther Benbassa (dir.) *Minorités visibles en politique*, Paris, CNRS Éditions, p. 85-108.
- LALLI, Pina (2005), « Représentations sociales et communication », *Hermès, La Revue*, 2005/1, n°41, p. 59-64 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4267/2042/8953>.
- LAPEYRONNIE, Didier (1988), « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? » *Revue française de sociologie*, vol. 29, n. 4, p. 593-619 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.2307/3321514>.
- LEBARON, Frédéric (2014), *Les 300 mots de la sociologie*, Malakoff, Dunod, 232 p.
- LE BLANC, Guillaume (2009), *L'invisibilité sociale*, Paris, Presses universitaires de France, « Pratiques théoriques », 208 p.
- LE BRAS, Hervé (2007), « Quelles statistiques ethniques ? », *L'Homme*, 2007/4, n° 184, p. 7-24 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/lhomme.21887>.
- LEFEBVRE, Rémi (2017), « Leçon 32. Pourquoi se mobilise-t-on ? », in *Leçons d'Introduction à la Science politique*, Paris, Ellipses, p. 202-207.
- LINK Bruce G., PHELAN Jo C. (2001), « Conceptualizing stigma », *Annual Review of Sociology*, vol. 27, p.363-385 [En ligne] URL : <https://www.jstor.org/stable/2678626>.
- LOCHAK, Danièle (1986), « L'étranger ou la double exclusion. (Réflexion sur la condition juridique des étrangers) », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 1986/2, vol. 17, p. 77-98 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/riej.017.0077>.
- LOCHAK, Danièle (2008), « (In)visibilité sociale, (in)visibilité juridique », in Stéphane Beaud, Jade Lindgaard, Joseph Confavreux (dir.), *La France invisible*, Paris, La Découverte, p. 499-507.
- LYNCH, Michael (1985), « Discipline and the Material Form of Images. An Analysis of Scientific Visibility », *Social Studies of Science*, vol. 15, n° 1, p. 37-66 [En ligne] DOI: <https://doi.org/10.1177/030631285015001002>.

- MCCARTHY John D., ZALD Mayer N. (1977), « Resource Mobilization and Social Movements », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 6, p. 1212-1241 [En ligne] URL : <http://www.jstor.org/stable/2777934>.
- MADORÉ, François (2004), *Ségrégation sociale et habitat*, nouvelle édition, Rennes, Presses universitaires de Rennes [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.2181>.
- MARILLAUD, Béatrix (dir.) (2001), *Le Stéréotype. Usages, formes et stratégies*. Actes du 21<sup>e</sup> Colloque d'Albi, 2000, Langages et signification, Toulouse, CALS/CPST.
- MARTIN, Olivier (2020), « La mise en statistiques des sociétés », in *L'empire des chiffres. Sociologie de la quantification*, Paris, Armand Colin, p. 73-103.
- MOLINER Pascal, VIDAL Julien (2003), « Stéréotype de la catégorie et noyau de la représentation sociale », *Revue internationale de psychologie sociale*, vol. 16, n°1, p. 157-176.
- MOLINER Pascal, VIDAL Julien, PAYET Joëlle (2018), « Stéréotypage médiatique et objectivation de la représentation sociale des migrants », *Les Cahiers internationaux de Psychologie sociale*, 2018/1, n° 117-118, p. 5-23 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/cips.117.0005>.
- MONGARDINI, Carlo (2004), *Le dimensioni sociali della paura*, Milan, Franco Angeli, 128 p.
- NAVILLE, Pierre (1982), « Classes logiques et classes sociales » in *Sociologie et logique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 110-193.
- NEVEU, Érik (2019), « La mobilisation des ressources », in *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, p. 46-57.
- OBERSCHALL, Anthony Richard (1973), *Social Conflict and Social Movements*, Upper Saddle River, Prentice Hall.
- OLSON, Mancur (1971), *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 186 p.
- OTMANI, Rim (2015), « Invisibilité sociale et intégration communautaire : l'expérience migratoire illégale des jeunes Algériens », *Insaniyat*, n° 69-70, p. 127-138 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.15297>.
- PAQUOT, Thierry (2004), « L'altérité contrariée », *Diversité*, n° 139, p. 17-23 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3406/diver.2004.2329>.
- PARK Robert E., BURGESS Ernest Watson, (dir.) [1925] (2019), *The City*, Chicago, The University of Chicago Press.
- PLANTIN, Christian (dir.) (1993), *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, 522 p.
- RONCAYOLO, Marcel (1972), « La division sociale de l'espace urbain : méthodes et procédés d'analyse », *Bulletin de l'Association de géographes français*, n° 395-396, 49e année, p. 5-20 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3406/bagf.1972.7680>.
- ROSANVALLON, Pierre (1998), *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.
- ROSANVALLON, Pierre (2014), *Le Parlement des invisibles*, Paris, Seuil.

- SARTORI, Giovanni (1997), *Homo videns. Televisione e post-pensiero*, Bari et Rome, Laterza, 144 p.
- SASSEN, Saskia (1994), *Cities in a World Economy*, Thousand Oaks et Londres, Pine Forge Press, 157 p.
- SIMON, Patrick (2004), « Le rôle des statistiques dans la transformation du système de discrimination », *Confluences Méditerranée*, 2004/1, n° 48, p. 25-38 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/come.048.0025>.
- SIMONE, Raffaele (2021), *La Grande Migration et l'Europe*, Paris, Gallimard, 290 p.
- TARDY, Jean-Noël (2007), « Visibilité, invisibilité. Voir, faire voir, dissimuler », *Hypothèses*, 2007/1, n°10, p. 15-24 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/hyp.061.0015>.
- THOMPSON John B., PASQUIER Dominique, RELIEU Marc (2000), « Transformation de la visibilité », *Réseaux*, vol. 18, n° 100, p. 187-213 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3406/reso.2000.2218>.
- TILLY, Charles (1978), *From Mobilization to Revolution*, New York, Random House.
- TISSERON, Serge (2000), « Les pièges de la visibilité », *Les Cahiers de médiologie*, 2000/2, n° 10, p. 188-195 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/cdm.010.0188>.
- TRUCHON, Karoline (2016), « Le Digital Storytelling. Pratique de visibilisation et de reconnaissance, méthode et posture de recherche », *Anthropologie et Sociétés*, vol.40, n°1, p.125-152 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.7202/1036374ar>.
- VOIRO, Olivier (2005a), « Présentation. Visibilité et invisibilité : une introduction », *Réseaux*, 2005/1, n° 129-130, p. 9-36 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/res.129.0009>.
- VOIRO, Olivier (2005 b), « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, 2005/1, n° 129-130, p. 89-121 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/res.129.0089>.
- VOLPE, Stella (2015), *Quels droits politiques pour les non-citoyens ? Genèse de l'expérience de représentation à Rome (2000-2008)*, Thèse de doctorat en Science politique, sous la direction de Jean-Pierre Gaudin, Institut d'Études politiques d'Aix-en-Provence, 808 p.
- VOLPE, Stella (2019a), « L'Esquilin, un quartier central de Rome objet d'un programme de réhabilitation urbaine (1990-2015). Un cas de gentrification en trompe-l'œil ? », *Les Cahiers d'EMAM*, n°31 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/emam.2224>.
- VOLPE, Stella (2019 b), « Le droit de vote des étrangers résidant en Italie. Évolution juris-prudentielle, interprétation "authentique" et effets juridiques », in Matthieu Quiniou, David Richard (dirs.), *Droits en mutation II*, préface de Jacques Mestre, Paris, Les éditions de l'Immatériel, 342 p.
- VOLPE, Stella (2023), « La démocratie et les métèques de nos jours. En quête d'un nouveau modèle d'intégration », in Karim Zaouaq, Meryem Lakhdar et Fouad Aalouane (dirs.), *Migration et démocratie*, Saint-Ouen, Les Éditions du Net, pp. 15-35.
- WIHTOL DE WENDEN, Catherine (2020), « Les catégories, un mal nécessaire ? », *Revue Projet*, 2020/4, n° 377, p. 33-38 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/pro.377.0033>.
- WIRTH, Louis (1925), *Community Life and Social Policy*, Chicago, The University of Chicago Press.
- WIRTH, Louis (1928), *The Ghetto*, Chicago, The University of Chicago Press, 306 p.